

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

CIRC 2025-63 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue Montjoie

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 26 juin 2025 de Mme Sandrine GARESSUS représentant l’entreprise CUBE La Penna,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement devant le 01 rue Montjoie pour permettre le bon déroulement d’opérations de travaux et la pose d’un échafaudage,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 7 juillet 2025 à 07 heures jusqu’au vendredi 25 juillet 2025 à 18 heures, l’entreprise CUBE La Penna de Maîche est autorisée à occuper le domaine public devant le 01 rue Montjoie, afin d’y poser un échafaudage.

L’entreprise CUBE La Penna est autorisée à stationner ces véhicules dans la rue aux abords du chantier, sans entraver le passage des usagers.

Article 2 : Les lieux devront être sécurisés par le bénéficiaire de la présente autorisation afin de prévenir tout accident. Le rétrécissement de chaussée devra être signalé de façon réglementaire de part et d’autre de l’échafaudage.

A l’issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Sandrine GARESSUS représentant l’entreprise CUBE La Penna,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 27 juin 2025

Maîche, le 26 juin 2025
Le Maire,
Régis LIGIER

